Bourgogne Franche-Comté

Vers la taxe d'immatriculation la plus chère de France

Les élus de Bourgogne Franche-Comté doivent se prononcer, lors de la présentation du budget primitif 2024, sur l'augmentation significative du tarif de la carte grise. De 51 € depuis janvier 2017, elle devrait grimper à 55 € par cheval fiscal. Et prendre la tête du classement national.

Elle figurait déjà sur le podium des régions imposant une taxe d'immatriculation parmi les plus élevées de France. La Bourgogne Franche-Comté passe la vitesse supérieure en grimpant cette fois sur la plus haute marche. Qu'elle va partager avec la Bretagne et le Centre Val de Loire.

Si les élus régionaux en décident ainsi lors de l'assemblée plénière qui se tiendra de ce mercredi 7 février à vendredi matin, les automobilistes bourguignons et francs-comtois qui feront l'acquisition d'un véhicule thermique neuf à partir du 1er juillet 2024 devront s'acquitter, comme nous le pressentions début décembre, d'une taxe d'un montant de 55 € par cheval fiscal. La moyenne de la métropole se situant à 48,5 €.

Idem pour les voitures hybrides, car la reconduction de la suppression de l'exonération de la taxe sur celles-ci sera en effet soumise au vote. Elle devrait logiquement être validée et permettre de « contenir l'évolution tendancielle à la baisse des recettes de cartes grises : le produit prévisionnel est ainsi anticipé à environ 102 millions d'euros (M€) pour l'exercice 2024 ». Soit supérieur de 4,3 M€ par rapport à l'an dernier, mais encore largement inférieur à la période avant la crise du Covid, le produit de cet impôt régional ayant rapporté jusqu'à 115 M€ en 2019.

52,7 % de hausse pour les Francs-Comtois en un septennat

La majorité a donc choisi de construire son budget primitif 2024 en agissant sur ce levier fiscal qui « représente environ 7 % des recettes réelles de fonctionnement ». La taxe sur les immatriculations constitue une des trois sources de recettes de la Région. Avec « les deux fractions régionales de la TVA qui devraient représenter un produit de l'ordre de 700 M€ au titre de l'exercice 2023, soit la moitié des recettes de fonctionnement », et « le produit de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE), qui représente une recette de l'ordre de 230 M€ ».

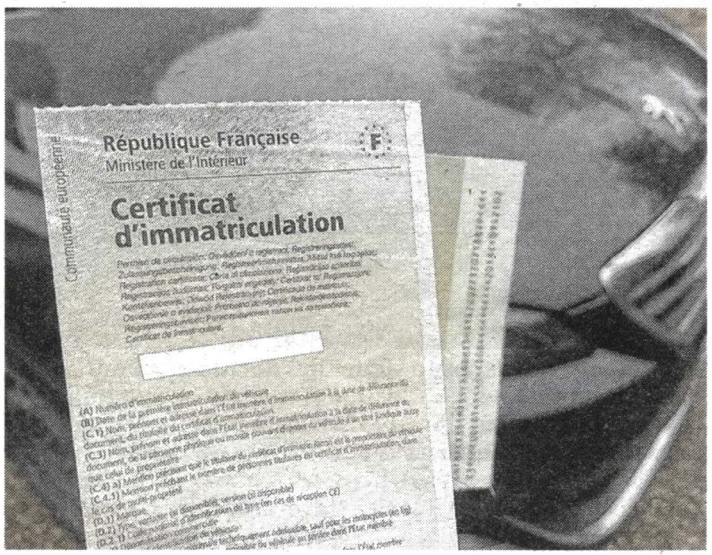

La région Bourgogne Franche-Comté est la dernière à acter la hausse du tarif de la carte grise, de 51 à 55 € par cheval fiscal. Photo Éric Barbier

Après l'inflation, les hausses des prix de l'électricité et du gaz, des assurances ou encore des mutuelles, c'est un nouveau coup de massue pour les ménages qui vont endurer cette nouvelle augmentation de 7,8 % sur une taxe régionale qui n'avait pas varié depuis janvier 2017. Triste souvenir pour les Francs-Comtois, qui avaient subi de plein fouet l'alignement de leur taxe, de 36 € à 51 €, sur celle de nos nouveaux frères bourguignons ! Et paieront donc leur carte grise, à compter du 1er juillet 2024, 52,7 % de plus qu'il y a sept ans.

Les conducteurs pourront peut-être se consoler en se disant qu'ils ne sont pas les seuls à connaître cette hausse. « Pour 2024, quatre nouvelles régions ont décidé un relèvement du tarif à compter du 1er janvier 2024 : la Normandie (de 35 € à 46 €, soit + 31 %), l'Île-de-France (de 46,15 € à 54,95 € soit + 19 %), le Centre Val de Loire (de 49,80 € à 55 € soit + 10 %) et les Hauts de France (de 34,50 € à 36,20, soit + 5 %) ». Ou se réconforter en se disant que cette majoration aurait pu être encore supérieure car l'article L421-42 du code des impositions sur les biens et services admet une limite de 60 € !

Moins d'émissions pour la planète

Ils pourront enfin trouver dans cet accroissement de tarif une motivation supplémentaire pour limiter leur émission de particules grâce à l'achat d'un véhicule "propre", exonéré de droit à 100 %, fonctionnant à l'hydrogène et/ou à… l'électricité. Dont les débats ne devraient pas manquer, mercredi soir, au moment d'aborder ce dossier…

● **Éric Barbier**